



RAPPORT SPECIAL ANNUEL

PREROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE
REALISEES PAR LA SPLAAD PENDANT L'ANNEE 2024
DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION PASSEE AVEC LA VILLE DE DIJON
(Application de l'article L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OPERATION date de la convention de prestations intégrées	Prérogative de puissance publique exercée
TERRITOIRE GRAND SUD Concession d'aménagement du 2 octobre 2009	PREEMPTION : Néant EXPROPRIATION : Néant
TERRITOIRE GRAND EST Concession d'aménagement du 11 janvier 2010	PREEMPTION : Néant EXPROPRIATION : Néant
QUAI DES CARRIERES BLANCHES Concession d'aménagement du 11 janvier 2010	PREEMPTION : Néant EXPROPRIATION : Néant